

Le sous-ministre

Québec, le 27 juin 2014

Madame Chantal Deschamps  
Préfète  
Municipalité régionale de comté  
de L'Assomption  
300A, rue Dorval  
L'Assomption (Québec) J5W 3A1

Madame la Préfète,

Le 23 avril 2014, la Municipalité régionale de comté de L'Assomption a adopté le règlement numéro 146-02 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération.

Ce règlement numéro 146-02 vise à préciser l'application de l'usage « service public et institutionnel », principalement afin d'autoriser cet usage dans l'aire d'affectation agro-industrielle IND-C-1.

Le règlement numéro 146-02 respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Par conséquent, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il entrera en vigueur à la date la plus tardive entre la signification du présent avis et la délivrance du certificat de conformité par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Veillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sylvain Boucher